SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Santurce, Folker, parti 16 fev
Steamship El Monte, Woodware, parti 20 fev

LIVERPOOL.
Steamship Colonial, Raby, parti 21 jan
Steamship Author, Kearne, parti 23 jan
Steamship Belgian, Williams, parti 28 jan
Steamship Mercian, Harrocks, parti 30 jan
Steamship Wm Cliff, Reid, parti 4 fev
Steamship Magician, McKee, parti 5 fev
Steamship Civilian, Lord, part 6 fev
Steamship Commodore, Bass, parti 9 fev
Steamship Memphian, Daniel, parti 11 fev
Steamship Alexandrian, Robb, parti 13 fev
Steamship Oxonian, Dickinson, parti 14 fev
Steamship Engineer, Llewellyn, parti 14 fev
Steamship Indian, Bruce, parti 20 fev
Steamship Mexican, McDonald, parti 18 fev
Steamship Barrister, Maycock, parti 20 fev

BORDEAUX
Steamship Mexico, Jasseau, parti 24 jan

SANTOS
Steamship General Gordon, Marr, parti 5 fev
Steamship Everlida, Barker, parti 12 fev

OPORTO
Barque Fortuna, Velha, partie 24 jan

TRIESTE
Steamship Giulia, Cosulich, parti 28 jan
Steamship Teresa, Ivancich, parti 29 jan
Steamship Emilia, Suttora, parti 18 fev

VICTORIA
Steamship Tapajez, Forrett, parti 20 jan

HAVRE
Steamship Floride, Mace, parti 4 fev

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Agnello Ciampa	Marseille	3me dist 30
Appomatox	Bocasdel Toro	1er dist 15
Black Prince	Brême	Pio tier
Chickahominy	Santa Marta	1er dist 15
City of Mexico	Mexico	Alger
Ciara	Trieste, Venise	rue 3me
Chalmette	Havane	2me dist 10
Dictator	Nicaragua	1er dist 15
Ellis	Colon	1er dist 15
Excelsior	laid up	Alger
Etonian	Liverpool	Stuyv dock
Florida	Port Arthur	Amesville
Habil	Honduras	3me dist 30
Jamaican	London	1er dist 57
John Wilson	laid up	Point
Martin Saenz	Barcelone	rue St James
Median	Manchester	Stuyv dock
Milwaukee	Havre, Rotterdam	Stv dock
Mobila	laid up	Alger
Molena	Mexico	Stuyv dock
Mount Royal	Brême, Anvers	Stuyv dock
Nor	Vera Cruz	Southport
Norseman	Brême	Chalmette
Orleanian	Honduras	3me dist 30
Puerto Rico	Barcelone	rue St James
Sambia	Hambourg	Westwego
St Patrick	Japon	Stuv dock
Teviotdale	———	Chalmette
Val Salice	Gene	rue 9me
Virgil	Anver	rue Julie
NAVIRES		
Ferreria	Portugal	rue Orange

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Formant le coin des rues Magasin et Austerlitz [ilet borné par les rues Camp et Général Taylor.]

Portant les Nos municipaux 3921 et 3923 rue Magasin.

William S. Garvey vs James M. Conner.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 88,598.

William Schroeder vs James M. Conner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 88,635 — En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Austerlitz, Camp et Général Taylor, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Magasin, par une profondeur de cent huit pieds quatre pouces sur la rue Austerlitz et formant l'encoignure des rues Magasin et Austerlitz.

Saisi dans les affaires ci-dessus, respectivement.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Ed. P. Foley, avocat pour Wm S. Garvey.
J. Zach. Spearing, avocat pour William Schroeder.
19 fév—19 20 26—mars 5 12 19 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant le No municipal 3025 rue Magazine, entre les rues Septième et Huitième.

Frank Brinker vs Peter Rando.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85.557. — En vertu d'un writ de saisie et vente à H. B. McMurray, ancien shérif civil de la paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par lui à moi transféré, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 mars 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Septième et Huitième, désigné par la lettre "A" dans l'ilet No 154 sur un plan de certificat d'arpentage, fait par Arthur De Armas, député-voyer, le 1 novembre 1887 et annexé pour référence à un acte de correction d'erreurs, passé pardevant Andrew Hero, Jr, un notaire de cette ville, le 11me jour de novembre 1887. Le quel dit lot commence à une distance de soixante-dix-sept pieds onze pouces et six lignes du coin des rues Magasins et Huitième, et mesure vingt-quatre pieds six pouces de face à la rue Magasins sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de parties des lots originaux désignés par les numéros quatre et cinq dans ledit ilet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Pierson, Walton & Pierson, avocats pour le demandeur.
5 fév—5 12 19 26—mars 5 11

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1909.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 1 5-8 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $2.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs
Chambres 25 et 26, 606 Allée Commerciale, coin de la rue Camp.
6 mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Chas Baltjer vs James M. Conner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.— No. 88,541 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er avril 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet No 13, maintenant le carré No 168, borné par les rues Gén'l Taylor, Laurel, Constance (ci-devant Live Oak) et Austerlitz, désigné comme terrain No 17 sur un plan de 2093 terrains dans l'ancien bourg de Freeport, dressé par Auguste S. Phelps, daté de février 1849, et déposé en l'étude de L R Kenny, ancien notaire. Ledit terrain mesure vingt neuf pieds, un pouce et deux lignes de façade rue Général Taylor, entre les rues Laurel et Constance, sur une profondeur de cent treize pieds onze pouces et deux lignes sur la limite du terrain No 16, et sur une profondeur de cent dix sept pieds neuf pouces et deux lignes sur la limite du terrain No 18, et vingt huit pieds dix pouces et trois lignes de largeur à l'arrière, mesure américaine conformément audit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
L. L. Labatt, avocat pour la demanderesse.
27 fév—27 28—mars 5 12 19 26—av 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Cinquième District

Dans l'ilet borné par les rues Madison, Socrates, Jefferson et Ptolemy.

Neuf Lots de Terre.

Mme Louis Spiro (Autorisée) N. W. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 88,630—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 25 mars 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Neuf certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 247 borné par les rues Madison, Socrates, Jefferson et Ptolémy; lesdits lots étant désignés par les Nos un à neuf inclusivement sur un plan par A. F. Théard, ingénieur civil le 22 mars 1906 et mesurant comme suit: les lots un, deux, trois et quatre, mesurant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Madison sur cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No un formant le coin des rues Ptolémy et Madison, les lots cinq, six et sept mesurant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ptolémy sur cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes, et les lots Nos huit et neuf mesurant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jefferson sur quatre vingt seize pieds un pouce et deux lignes; le lot No huit formant le coin des rues Ptolémy et Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.
Edward A. Parsons, avocat pour la demanderesse
19 fév—19 26—mars 5 12 19 25.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

—————.o:—————

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. C,

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.
——o——

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le No municipal 4923 rue Prytanée, entre les rues Upperline et Robert.

Mme Mary Salisbury vs Dr A. J. K. Genella.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 88 393—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mars 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 347 borné par les rues Prytanée, Upperline, Robert et Perrier, désigné comme lot No dix-huit, sur un plan du dit ilet par L. H. Pilié, daté 18 mai 1874 et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Prytanée par cent pieds onze pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Omer Villeré, avocat pour la demanderesse.
12 fév—12 19 26—mars 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Shérif Civil.

Vente d'une vaste Propriété ameliorée de valeur dans le Cinquième District.

Dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Madison, (maintenant avenue Brooklyn) Ptolemy et Socrates.

Le plan sera exposé à la Bourse d'Encan.

The Title & Mortgage Guarantee Co. Ltd vs The Murphy Lumber Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans: — No 88,568 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 mars 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 247, borné par l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison), les rues Socrates, Ptolemy et Jefferson, ladite portion de terre comprenant le tout dudit ilet, excepté les lots Nos Un à Neuf inclusivement sur un devis et certificat d'arpentage fait par Alfred F. Théard, ingénieur civil, annexé à un acte pardevant J. C. Davey Jr, notaire, le 7 janvier 1906; ladite portion de terre, commençant au coin de l'avenue Brooklyn et de la rue Socrates, mesurant cent quatre vingt douze pieds de face à l'avenue Brooklyn, une profondeur et façade à la rue Socrates de trois cent dix neuf pieds dix pouces six lignes, une premiere profondeur sur l'autre ligne de côté parallèle à la rue Socrates de deux cent vingt-trois pieds neuf pouces et et cinq lignes, de là s'elargissant à un angle droit soixante trois pieds onze pouces, de là à un angle droit une autre profondeur de quatre vingt seize pieds un pouce et deux lignes à la rue Jefferson, sur laquelle il y a une façade de deux cent cinquante-cinq pieds onze pouces et trois lignes, acquis par le défendeur par acte pardevant J. C. Davey Jr, notaire, le 28 janvier 1907, livre des transferts 210, folio 431.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Buck, Walshe & Buck, avocats pour la demanderesse
20 fév—20 26—mars 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur améliorée du Sixième District.

Portant les Nos municipaux 2116 et 2118 rue Foucher, entre les rues Saratoga et S. Franklin.

American Brewing Co. vs John Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 88 539 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Amelia, Saratoga et S. Franklin, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre F sur un devis fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer, daté le 25 avril 1906, annexé à un inventaire pris par Andrew H. Wilson, notaire, en la succession de Mme Jenny Meyer, veuve de John Adolph, le 17 mars 1906 et mesurant d'après ledit devis trente pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Foucher, la même largeur dans le fond sur profondeur de soixante douze pieds entre lignes parallèles et est composé d'une partie du lot original No six et portant les Nos municipaux 2116 et 2118 rue Foucher.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
John P. Sullivan et Arthur Landry, avocats pour la demanderesse
13 fév—13 14 19 26—mars 5 12 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF
——oo——

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Chaloupe à Gazoline de valeur.

C. Lee Brown vs S. H. Britton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 88 336 —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après designés, LUNDI, le 15 mars 1909 à 3 heures P. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur le bord du Bayou St-Jean en face du Soldier's Home.

Une chaloupe à gazoline, presque neuve, d'une longueur de 37 pieds 6 pouces d'une largeur de 8 pieds, et d'un tirant d'eau de 3 pieds 6 pouces, cabine confortable, moteur Gardner à 3 cylindres telle qu'elle est actuellement mouillée dans le Bayou St-Jean en face du Soldier's Home.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. M. Bachmann, avocat pour le demandeur.
2 mars—2 5 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Second District.

Portant les Nos municipaux 819 et 821 rue N. Rempart, entre Dumaine et Ste-Anne.

Octave J. Morel vs Edmond Chert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86,541 — En vertu d'un writ de saisie et vente adressé à H. B. McMurray, ancien shérif civil de la Paroisse d'Orléans par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et par lui transféré à moi, et aussi en vertu d'un jugement (on rule) rendu le 1er septembre 1908 et signé le 8 septembre 1908, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 114 compris entre les rues Remparts, Dumaine, Ste Anne et St Claude, mesurant en mesure américaine sur un plan tracé par E. Pilié, architecte, le 6 décembre 1894, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 9 juin 1885, trente deux pieds de face à ladite rue Remparts sur une première profondeur sur le côté le plus proche de la rue Ste Anne, de cent neuf pieds, auquel point ledit lot s'élargit dans la direction de ladite rue Ste Anne à trente deux pieds six pouces et de là à une seconde profondeur de cinquante pieds dix pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté plus proche de la rue Dumaine de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes et une largeur sur la ligne du fond de soixante quatre pieds six pouces.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions:

1° Au Comptant pour payer la réclamation du demandeur, disons la somme de deux mille dollars ($2,000) avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 21 juin 1907 jusqu'au paiement, ensemble avec cinq pour cent sur ledit principal et intérêt comme honoraire d'avocat — $4 pour une copie de l'acte de vente, les frais et charges du procès et vente et les taxes sur ladite propriété.

2° L'acquéreur pour le montant de son enchère devant assumer à payer d'un billet à recevoir de deux mille dollars ($2,000) dressé par le défendant à son propre ordre et par lui endossé, daté du 21 juin 1907 payable deux ans après sa date avec intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date jusqu'à paiement; ledit billet étant garanti par hypothèque et privilège de vendeur (concourant avec la réclamation du demandeur) sur la propriété ci-dessus, par acte pardevant Robert J. Maloney, notaire, de la date du 21 juin 1907.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse l'Orléans.
P. L. Fourchy, avocat pour le demandeur.
12 fév—12 13 19 26—mars 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de valeur améliorées du Premier District,

La première formant le coin des rues Erato et Sud Liberté, portant les Nos Municipaux 2301 rue Erato et 1231 et 1233 rue Sud Liberté.

La seconde formant le coin des rues Magasins et Thalie et portant le No municipal 1300 rue Magasins.

John J. Kreher vs la Succession de Juliana Theisman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 88,526— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 11 mars 1909, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

PREMIEREMENT—Ce certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Clio, Liberté et Howard, désigné par le No un (1) sur un plan de C. A. Hedin, daté le 6 mai 1853, dans les registres de T. O. Stark, notaire en cette ville, et mesurant vingt cinq pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Erato sur une profondeur et façade à la rue Liberté de cent cinq pieds quatre pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, avantages et servitudes y appartenant.

SECONDEMENT—Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Faubourg Lacourse dans la Municipalité No Deux de cette ville, et désigné par le No Un dans l'ilet No Cinquante-Deux sur un plan tracé par Charles Zimpel, député-voyer, le 7 mars 1853, et déposé en l'étude de William Christy, un notaire de cette ville et ledit lot mesurant vingt trois pieds de face à la rue Magasins sur cent seize pieds de face et de profondeur sur la rue Estelle maintenant Thalie, formant le coin des deux rues et étant borné dans le fond par une allée dont il a le droit d'usage en commun avec d'autres lots suivant ledit plan.

MEM—Ledit dernier lot est dans l'ilet borné par les rues Magasin, Thalie, Constance et Melpomène.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Thompson B. Walker et Benjamin Y. Wolf, avocats pour le demandeur.
5 fév—5 12 19 26—mars 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District,

Portant le No Municipal 5424 rue Dauphine, entre les rues Andry et Flood.

George Jurgens vs Veuve Charles A. Fasey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 88 546 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 25 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 197, borné par les rues Dauphine, Andry, Royale et Flood; le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B et mesurant quatre-vingt dix (90) pieds de face à la rue Dauphine, même largeur dans le fond, sur trois cent douze pieds, onze pouces et six lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout d'après un certificat signé par George De Armas, député voyer de ville, daté le 22 janvier 1897 et annexé à un acte passé pardevant Emile J. Barnett, notaire, le 9 avril 1897.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Olivier S Livaudais, avocat pour le demandeur.
19 fév— 19 — mars 5 12 18 25

CHARTER

STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty first.

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn, commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, and in presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 78 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana, for the year 1904, approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to-wit:

ARTICLE I

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety-nine years, from and after the date hereof; contract, sue and be sued, to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure; to hold and receive, lease, purchase, and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal, and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business interest may require; and to make and establish as well as alter and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans and the State of Louisiana, all citation or other legal process shall be served on the President of said Corporation; or in the event of his absence upon the Vice President, or in the absence of both President and Vice-President, upon the Secretary-treasurer of said corporation.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and established and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be, to buy, build, maintain and operate, a saw mill or saw mills, planing mill and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, laths, and other kindred products; to purchase, own and sell timber lands and timber rights of all kinds, and to work said timber into every kind and character of products and by products, and to cultivate said land for any purpose whatsoever, build, own and operate steamboats, sailing vessels, pull boats logging railroads, canal and every character of apparatus necessary or convenient for the handling, conveying and transporting the raw materials to and the finished products from said mill or mills; to sell and market the products of manufacture and the timber and lumber in all its stages; to own and operate and conduct stores and commissaries for sale of every character of merchandise necessary or convenient for the objects and purposes of this corporation.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty-thousand dollars ($50,000.00) divided into and represented by (500) shares of stock of the sum of One hundred ($100) dollars each: said stock may be paid for in cash at the time of subscription or the same may be issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation; this corporation shall become a going concern, and be authorised to do business as soon as ten per cent of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V.

All the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the 5th, day of October of each year, except the first Board named and appointed in this charter, who shall hold their offices until the fifth day of October 1907, or until their successors are elected and qualified. All such elections shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors; at all such elections and corporate meetings, every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by its written proxy, and the majority votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above specified shall not dissolve the corporation nor impair its corporate management, but the directors then in office shall remain in office until their successors are elected and qualified; any vacancy occurring among officers or directors by death or resignation or otherwise shall be filled by election for the remainder of the term by the entire vote of the remaining directors. Every Board of Directors, except the board appointed by this charter, shall elect from their number, a President, Vice-President, a Secretary-treasurer, who shall be one officer, the Board of Directors, may from time to time name and appoint all such officers and agents as the business of the corporation may require. It shall have the power to fix and define duties and salaries of every officer and employee, and all officers and employes shall hold office and employment at the pleasure of the board; the salary of any officer when fixed by the board can be increased or diminished upon the vote of at least two directors. The Board may make and establish, as well as alter and amend any and all by-laws, rules and regulations necessary and proper in its management of the business and affaires of said corporation. The Board shall have full power and authority to buy and sell property, to borrow money, to execute mortgages and create liens; to issue notes, bonds and other obligations and generally to do all things reasonable, convenient and necessary for the proper carrying on of the business of the corporation; the Board may issue full paid shares of stock at not less than par for cash or property actually transferred to the corporation; every member of the Board of Directors in the case of his absence from the City of New Orleans, State of Louisiana at any time, shall have the right to name and appoint in writing, a proxy to represent him and sit and vote in his place and name at all meetings of the Board of Directors which may take place during his absence from the State of Louisiana or City of New Orleans.

The Board of Directors shall have power or authority to exercise any of the powers conferred on it or bind the corporation by any of its acts unless the Board be autorised by an affirmative vote of at least two directors. Two directors shall constitute a quorum for the transaction of any business, and there must be at least two concurring votes to authorize the Board to act. All contracts and obligations of the corporation must be signed by the President and Secretary before they shall become binding on the company.

ARTICLE VI.

Whenever this corporation may be dissolved, either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated by two commissioners to be appointed amongst the stockholders at a general meeting of the stockholders convened for such purpose, of which meeting notice shall be given in the manner and time provided for the stockholders meeting by Article Seven of this charter and majority in amount the capital stock of said company represented at such meeting, shall be requisite to elect said commissioners, who shall remain in office until the affairs of said corporation shall be fully liquidated; in case of the death of one or more of said commissioners, the vacancy shall be filled by election of the surviving commissioners.

ARTICLE VII.

This act of incorporation may be modified, changed or altered, or said corporation may be dissolved with the consent of three-fourths of the capital stock represented at the general meeting of the stockholders convened for such purpose, and after notice shall have been given in one or more newspapers published in the City of New Orleans, once a week for four weeks preceding the meeting, and by written notice to each stockholder mailed thirty days prior to the date of meeting at the Post-office adress designated by him in writing. Any change proposed or made in reference to the capital stock shall be made in accordance with the laws of the State of Louisiana on the subject of altering the capital stock of corporations.

ARTICLE VIII.

No stockholder shall ever be held liable for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance due the corporation on the shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing any stockholder to any liability beyond the unpaid amount remaining due on his stock.

ARTICLE IX

D. A. Hackney, R. H. Hackney, and William J. Young have been chosen and selected as the first Board of Directors of this corporation with R. H. Hackney, as President; D. A. Hackney, as secretary-treasurer, to serve as such until the fifth day of October 1907, or until their successors shall have been elected and qualified. The subscribers hereto have respectively written opposite their names the amount of stock in this corporation subscribed by each of them, so that this act of incorporation may also serve as the original subscription list of said corporation.

Thus done and passed at my office in the city of New Orleans, in the presence of Lo P. Bryant, George W. Kendall, competent witnesses of lawful age of this City, who he unto signed their names, with the said appearers and me notary, on the day and date aforesaid after due reading of the whole.

(Signed)
D. A. HACKNEY   R. H. HACKNEY
W. J. YOUNG   LOUIS P. BRYANT
GEORGE W. KENDALL.
J. G. EUSTIS, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation, of the Consumers Lumber Manufacturing and Export Co., was this day duly recorded in my office, in Book 849 Folio 722

New Orleans, October 10th, 1906.
(Signed) EMILE LEONARD, D. R.

I hereby certify the above and foregoing articles of incorporation of the Consumers Lumber Manufacturing and Export Company together with the certificate of the Recorder of Mortgages for the parish of Orleans to be a true and correct copy of the original extant and on file in my office.

New Orleans October 15th, 1906.
J. G. EUSTIS, Not. Pub.

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS.

Be it known, That on this fourth day of September, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and six, before me, J. C. Davey, Jr., a notary public duly commissioned and qualified, personally came and appeared August C. Wuerpel, a resident of this city, and president of the New Orleans Land Company, a legal corporation of this city and State created by act before O. DeArmas, late notary, on November 15th 1887, mortgage office, book 353, folio 239, and amended by act before Fred Zengel, May 23rd, 1895, mortgage office, book 516, folio 670, as per act before F. D. Charbonnet, notary, on November 28th, 1895 mortgage office, book 565, folio 98, and as per act before B. Rouen, notary public, on December 11th, 1899, mortgage office, book 646, folio 684, who declared that at a general meeting of the stockholders of the NEW ORLEANS LAND COMPANY, held on December 6th, 1905, called in accordance with Act 149 of the Legislative Session of 1898, and preceded by the notices therein required, the capital stock of said corporation was increased from the sum of two hundred and fifty thousand dollars to the sum of five million dollars; said increase receiving the affirmative votes of 19,788 shares out of a total of 25 000 shares of the capital stock of said Land Company, and no negative votes, as the whole will more fully appear by reference to the minutes of said meeting hereto annexed as part hereof, within which is incorporated an affidavit of said appearer to the giving and publishing of the notices required by law.

And in accordance therewith Article III of the charter of the said NEW ORLEANS LAND COMPANY is changed to read as follows:

ARTICLE III.

"The capital stock of this corporation is hereby fixed at the sum of five million dollars divided into and represented by five hundred thousand shares of the par value of ten dollars each.

And said appearer declared that he appears before me, notary, for the purpose of putting in authentic form the adoption of said amendment, to the end that same may be recorded and filed in the office of the Secretary of State, according to law, and I have paragraphed said minutes "Ne Varietur" for identity with this act and have annexed said minutes hereto.

Thus done and passed in the presence of John L. Corcoran and Walter E. Adolph, competent witnesses, both of whom hereto sign their name with said party and me, the notary, the day and date aforesaid.

(Original Signed.)
A. C. WUERPEL.
W. E. ADOLPH.
JNO. L. CORCORAN.
JOHN C. DAVEY, JR.,
Notary Public.

I, the undersigned, Recorder of Mortgages, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing act of amendment of corporation of the NEW ORLEANS LAND COMPANY was this day duly recorded in my office, in Book 849, Folio ——.

New Orleans, La., September 4th, 1906.
(Signed) EMILE LEONARD,
Deputy Recorder of Mortgages.

A true copy:
(Seal) JOHN C. DAVEY, JR.,
Notary Public.

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA — PARISH OF ORLEANS.

Be it known, that on this fourth day of September, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and six, before me, J. J. Davey, Jr., a Notary Public, in and for said Parish and State, duly commissioned and qualified, personally came and appeared, A. C. Wuerpel, a resident of this city and the President of the New Orleans Land Company, a legal corporation of this City and State, created by Act before O. DeArmas, late Notary, on November 15th, 1887, mortgage office, book 353, folio 239, and amended by Act before Fred Zengel, Notary Public, May 23rd, 1895, mortgage office book 516, folio 670, as per Act before F. D. Charbonnet, Notary Public, on November 28th, 1895, mortgage office book 565, folio 98, and as per act before B. Rouen, Notary Public, on December 11th, 1899, mortgage office book 646, folio 684.

Who declared: That at a general meeting of the stockholders of said NEW ORLEANS LAND COMPANY, held in this city on December 6th, 1905, in accordance with Article IX of the charter, an amendment was adopted striking out Article VII and substituting lieu thereof, the following:

ARTICLE VII.

"All the powers of this corporation shall be vested in and exercised by a Board of Directors composed of not less than nine nor more than fifteen stockholders, the number for each year to be fixed by resolution of the Board before the annual election herein provided for, each holding not less than twenty-five shares of its stock, elected annually on the second Wednesday in May in each and every year, (provided that the present Board of Directors shall have the right to elect not more than six additional directors to serve with them until the annual election in May, 1906), after due notice three times in ten days in one of the morning daily papers of this city. Each shareholder present or represented at said meeting shall be entitled to one vote for each share held by him, and the persons receiving a majority of the votes cast at said meeting, shall be declared elected.

The Directors shall elect from their number a President and one or more Vice-Presidents.

In the event of a vacancy occuring on the Board, the remaining Directors shall elect a stockholder of the same qualifications to fill the unexpired term.

A majority of the whole Board shall constitute a quorum.

The Board of Directors of this corporation shall have the right at any time to sell all or any part of its property for cash or on terms of credit or to exchange it for stock in some other corporation, at such price and on such terms as to the Board of Directors may deem proper; or to sell same for part cash and part stock; and in the event of any such sale, the cash, if any, after paying the debts of the corporation, if any, shall be divided ratably among the stockholders, and the stock in any other corporation, if received, shall be represented by certificates of the new corporation to be delivered to the stockholders of this corporation in proportion to their interests therein; if such sale dispose of all the property of this corporation, then the payments and delivery of stock above referred to shall be made only on surrender of the certificates of stock in this corporation.

That amendment received the affirmative votes of 19,481 shares out of 25,000 shares of the capital stock of said Land Company and no negative votes, as the whole will more fully appear by reference to a copy of the minutes of said meeting attested by said appearer.

And said appearer declared that he appeared before me, Notary, for the purpose of putting in authentic form the adoption of said amendment, to the end that same may be filed and recorded in the office of the Secretary of State according to law, and I have paragraphed said minutes "Ne Varietur" for identity with this act, and have annexed them hereto.

Thus done and passed in the presence of John L. Corcoran and Walter E. Adolph, competent witnesses, both of whom hereto sign with said party and me, Notary, the day and date aforesaid.

(Original Signed)—
A. C. WUERPEL,
W. E. ADOLPH
JNO. L. CORCORAN,
JOHN C. DAVEY, Jr.,
Notary Public.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Amendment of incorporation of the NEW ORLEANS LAND COMPANY, was this day duly recorded in my office in book 849 folio ——.

New Orleans, La., Sept. 4th, 1906
(Signed) EMILE LEONARD,
Deputy Recorder of Mortgages.
(Seal)
A True Copy
JOHN C. DAVEY JR.
Notary Public